

Conseil municipal | Séance du 19 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-10-19-10 | Finances communales - Réaménagement des emprunts auprès de la SFIL - Autorisation d'étalement des charges
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Virginie Safe.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Monsieur Fabien Leseigneur

Exposé des motifs :

Face au contexte de crise économique fragilisant la section de fonctionnement et réduisant de manière inédite la capacité de financement, il était nécessaire de lisser le poids de la dette et alléger les charges financières en rallongeant les emprunts de 15 ans et en sécurisant les taux avec un passage à taux fixe. Au 1er août et au 1er septembre, la Ville a donc procédé aux réaménagements de 7 emprunts auprès de la SFIL. Il convient de régulariser les écritures comptables sur le budget principal.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Les décisions de réaménagement n°2023-07-50 et 2023-07-51 autorisant le maire à signer les nouveaux contrats de prêt n° MON545284EUR/0547647/001 et MON545283EUR/0547668/001

Considérant :

- La possibilité d'étaler la charge de refinancement des emprunts sur 7 exercices afin de limiter l'impact budgétaire sur la section de fonctionnement,

Décide :

- D'autoriser sur 7 ans l'étalement des indemnités de remboursement anticipé des contrats de prêt n° MON545284EUR/0547647/001 et MON545283EUR/0547668/001
Anciennement numérotés : MON508451EUR/MON508450EUR/MIS279416EUR-1/MIS279416EUR-2/MPH277703EUR/MPH268356EUR/MPH256006EUR

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre sont prévus au budget principal de l'année 2023 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Maire

Monsieur Fabien Leseigneur

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 20/10/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20231019-lmc132000-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 octobre 2023